

## **Vos formalités sur rendez-vous ou par voie postale**

### **Vous pouvez effectuer vos formalités :**

- **au cours d'un rendez-vous avec l'un de nos agents CFE disponibles à Moulins, Vichy ou Montluçon.**

Le Centre de formalités des entreprises :

- effectue un diagnostic de votre situation,
- détermine les documents à produire,
- répond à vos questions liées aux formalités
- examine et vérifie vos documents et procède à la saisie immédiate de votre formalité,
- vous remet le récépissé de dépôt ainsi qu'un exemplaire de votre déclaration.
- transmet votre dossier aux organismes concernés

- **par voie postale**

Le Centre de formalités des entreprises :

- vous remet les imprimés et la liste des pièces à fournir
- réceptionne votre déclaration complétée par vos soins et accompagnée des pièces justificatives
- traite le dossier
- délivre un récépissé ou lettre de relance/rejet
- transmet votre dossier aux organismes concernés

**Site de Moulins** : 17 Cours Jean Jaurès, 03000 Moulins, Tél. 04 70 35 40 00

**Site de Vichy** : 5-15 rue Montaret, 03200 Vichy, Tél. 04 70 30 41 00

**Site de Montluçon** : 15 Boulevard Carnot, 03100 Montluçon, Tél. 04 70 02 50 00

# Simple, pratique et fiable, les CCI vous proposent ce service 24h/24 et 7jours/7

Il vous suffit de :

- > choisir le type de formalité à réaliser
- > vous laisser guider par le dialogue interactif
- > valider votre dossier, l'imprimer, le signer et, avec les pièces justificatives demandées, l'envoyer au CFE indiqué sur le bordereau

---

**URL source:** [//www.allier.cci.fr/content/vos-formalites-sur-rendez-vous-ou-par-voie-postale](http://www.allier.cci.fr/content/vos-formalites-sur-rendez-vous-ou-par-voie-postale)